



## AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE

### MISE EN SITUATION

Le MRNF a adopté la définition suivante du concept :

« L'aménagement écosystémique vise, par une approche écologique appliquée à l'aménagement forestier, à assurer le maintien de la biodiversité et de la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, tout en répondant à des besoins socio-économiques, dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestier. »

Depuis quelques décennies, l'idée d'un aménagement forestier écosystémique a progressé dans la communauté scientifique au point de faire un large consensus. Elle a pour postulat que, ne pouvant pas connaître l'ensemble de la biodiversité, il demeure possible d'en protéger une large proportion en créant une gamme de niches écologiques inspirée de ce que la nature a créé par les perturbations naturelles au fil du temps.

Ce concept a été intégré dans le cadre législatif de plusieurs juridictions. Au Québec, la loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs stipule :

« 11.2. Dans la poursuite de sa mission, le ministre favorise l'application d'un aménagement écosystémique de la forêt et d'une gestion intégrée et régionalisée de l'ensemble des activités s'exerçant dans les forêts du domaine de l'État. »

### PROBLÉMATIQUE / ENJEUX

Même si l'idée d'aménagement écosystémique chemine depuis un bon moment, les connaissances scientifiques sur le portrait de la forêt primitive, l'étendue de sa variation et les composantes critiques de celle-ci sont encore fragmentaires. De même, les échelles auxquelles les objectifs écosystémiques doivent être évalués sont encore incertaines dans bien des cas. La traduction des objectifs écosystémiques en objectifs d'aménagement forestier et de répartition sur le territoire est un domaine tout nouveau et encore peu balisé.

### DÉCISION(S) DU FORESTIER EN CHEF

Dans ce contexte et afin d'acquérir les connaissances nécessaires à l'implantation de ce concept à grande échelle dans les prochains plans généraux, le support du Forestier en chef est accordé aux initiatives suivantes :

- Projet TRIADE de la Mauricie
- Projet écosystémique de la Réserve faunique des Laurentides
- Projet écosystémique de l'UAF 085 – 51

Le Forestier en chef accompagnera chacune de ces initiatives et en favorisera l'avancement.

### JUSTIFICATION(S)

Il importe de mettre rapidement de l'avant des projets pour tester le concept, établir les consensus, dégager les règles de base nécessaires à la réalisation terrain. Parallèlement, il faut développer les connaissances, les seuils, les rendements à fixer pour développer des simulations forestières qui évalueront le rendement soutenu et l'atteinte d'objectifs forestiers à diverses échelles.

### RECOMMANDATION(S) DU FORESTIER EN CHEF

Que Forêt Québec et les Opérations Régionales développent un cadre de travail facilitant la progression des initiatives ainsi qu'un contexte réglementaire, légal et financier qui permettra éventuellement la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique à une échelle significative.

